



**Vente internationale par soumission  
de feuillus précieux façonnés présentés  
sur le parc à grumes de Saint-Avold**

Date de la soumission : le jeudi, 17 février 2022 à 9h00

Lieu de la soumission : En raison des mesures sanitaires en cours au mois de février 2022, le dépouillement des offres ne pourra pas avoir lieu en commun ; chaque service forestier organisera le dépouillement des offres dans ses bureaux.

**23 lots de bois précieux numérotés de 1 à 23**

**Volume total mis en vente : 69,71 m<sup>3</sup>**

Lieu de visite des lots: Parc à Grumes  
Route de Carling  
F- 57500 Saint-Avold

## **NOTE IMPORTANTE**

**Tous les cubages qui figurent dans le présent catalogue de vente sont sur écorce et seront également facturés sur écorce !**

# **Conditions de vente**

## **Article 1 : Régime légal**

La vente de bois est faite conformément :

- a) Au règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 concernant les règles applicables aux travaux d'exploitation, de culture et d'amélioration ainsi qu'aux ventes dans les bois administrés
- b) Aux conditions spéciales de vente mentionnées ci-dessous

## **Article 2 : Mode d'adjudication**

En application de l'article 31 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995, la vente sera faite par soumissions.

Les lots retirés ou invendus seront remis en adjudication par soumission aux mêmes clauses et conditions, 24/03/2022 à 14:00 heures à la Direction de l'administration de la Nature et des Forêts, 81, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

## **Article 3 : Rappel du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995**

### **3.1. Election de domicile**

L'acheteur est censé avoir élu domicile au secrétariat de la commune du lieu où la vente a été conclue. Ce domicile est attributif de juridiction.

### **3.2. Soumissions**

Les soumissions seront obligatoirement rédigées selon le modèle annexé à la présente.

- ou bien les soumissions peuvent être envoyées par poste recommandée en enveloppe double. L'enveloppe intérieure doit indiquer « Soumissions pour la vente internationale du 17 février 2022 à Leuven » et doit mentionner le nom de l'acheteur. L'envoi recommandé est adressé à :

Administration de la Nature et des Forêts  
Arrondissement Sud  
40, rue de la Gare  
L-3377 Leudelange  
Grand-Duché de Luxembourg

où elles doivent arriver au plus tard pour le 16/02/2022 à 14 heures.

- ou bien les soumissions peuvent être déposées en enveloppe fermée dans les bureaux de l'Arrondissement Sud, 40, rue de la Gare, L-3377 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au plus tard pour le 16/02/2022 à 14 heures.
- ou bien les soumissions peuvent être remises en mains propres au Président de la vente avant le début de la séance.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. Il en sera de même des soumissions présentées en photocopie ou télécopie, ou non signées.

### **3.3. Prix de vente**

Le prix de vente portera pour chaque lot sur le prix au m<sup>3</sup> sur écorce et façonné. Le prix de vente est un prix hors TVA.

### **3.4. TVA**

Pour les lots 1 à 23, la TVA luxembourgeoise, soit 14%, est applicable. Les factures luxembourgeoises doivent être réglées avec la TVA, qui pourra ensuite être remboursée en faisant la demande à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

### **3.5. Garantie**

Dans le cas spécifique de vente de feuillus précieux façonnés présentés sur le parc à grumes de Saint-Avold, est sans objet l'article 44 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 qui régit les garanties de paiement.

### **3.6. Paiement**

Le montant total du paiement couvre le prix principal et la TVA (14%) lorsqu'elle s'applique. Les paiements se feront au comptant.

### **Article 4 : Coordonnées de paiement**

Pour le lot 1 :	Entreprise de bois de cheminée HOLZMICH 10, rue des Près L-9371 Gilsdorf Les coordonnées bancaires seront communiquées à l'issue de la vente
Pour le lot 2:	Administration communale de Habscht Place Denn L-8465 Eischen Code IBAN: LU65 1111 0034 4853 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour les lots 3, 5, 7, 8 :	Aloyse Gonderinger 12, Grand Rue L-8395 Nospelt Les coordonnées bancaires seront communiquées à l'issue de la vente
Pour les lots 4, 6 :	Administration communale de Kaerjeng Boîte postale 50 L-4901 Bascharage Code IBAN: LU34 0019 6901 0039 0000 Code BIC: BCEELULL
Pour les lots 10, 11, 12, 13 :	Bernard Lamborelle 65, rte Principale L-7420 Cruchten Les coordonnées bancaires seront communiquées

à l'issue de la vente

Pour les lots 9, 14, 15 :

Administration communale de Rédange/Attert  
Boîte postale 8  
L-8501 REDANGE/ATTERT  
Code IBAN: LU22 1111 0010 9326 0000  
Code BIC: CCPLLULL

Pour les lots 16, 17 :

Administration communale d'Useldange  
2, rue de l'Eglise  
L-8706 Useldange  
Code IBAN: LU27 1111 0065 7172 0000  
Code BIC: CCPLLULL

Pour le lot 18 :

ALTWIES-BOIS S.à r.l.  
78, route d'Arlon  
L-1150 Luxembourg  
Les coordonnées bancaires seront communiquées  
à l'issue de la vente

Pour le lot 19:

Administration communale de Schieren  
90, route de Luxembourg  
L-9125 Schieren  
Code IBAN: LU55 1111 0051 9958 0000  
Code BIC: CCPLLULL

Pour le lot 20 :

Administration communale d'Ettelbrück  
Boîte postale 116  
L-9002 Ettelbruck  
Code IBAN: LU29 1111 0010 4171 0000  
Code BIC: CCPLLULL

Pour les lots 21, 22, 23:

Administration communale de Helperknapp  
2, rue de Hollenfels  
L-7481 Tuntange  
Code IBAN: LU70 1111 0041 7302 0000  
Code BIC: CCPLLULL

## **Article 5 : Clauses particulières**

### **5.1. Quantité et qualité des bois**

L'acheteur est réputé connaître l'état et la situation des bois.

En complément de l'article 17 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995, les volumes mentionnés ne sont que des indications qui n'engagent pas le vendeur. Ce sont des volumes sur écorce.

Les acheteurs eux-mêmes doivent juger la qualité des arbres et leurs défauts éventuels. Bien que vendus sans garantie de qualité, le classement des produits est réalisé selon les normes utilisées en Moselle et consultables au siège des Agences de Metz et Sarrebourg.

## 5.2. Certification

Les lots 1, 2, 9, 14, 15, 16, 17, 20, sont certifiés FSC.

Les lots 2, 4, 6, 9, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23 sont certifiés PEFC.

Les lots 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 18 ne sont pas certifiés.

Les certificats sont disponibles auprès de la Direction de l'administration de la nature et des forêts ([carole.sinner@anf.etat.lu](mailto:carole.sinner@anf.etat.lu) ou +352 247-56637). Le certificat du lot numéro 1 est disponible auprès de la société « ENTREPRISE DE BOIS DE CHEMINEE HOLZMICH » (+352 32 87 06).

## 5.3. Localisation des lots

Tous les lots seront vendus bord de route à port de camion. Les lots peuvent être visités sur le terrain du « Parc à grumes » de l'ONF à Saint-Avold (Moselle), France. Le parc à grumes se situe à environ 1 km de l'exit n°39 de l'A4, près du D633 (voir plan joint). Le Parc est indiqué depuis le Novotel.

## 5.4. Enlèvement des bois et délai de vidange

L'enlèvement des bois ne peut se faire qu'après obtention du permis d'enlever. L'obtention du permis d'enlever est régie comme dans les clauses particulières des lots vendus par l'agence de Metz, après avoir payé les propriétaires.

Le transporteur doit prévenir Madame Amélie FAVRET, responsable du Parc, au numéro de téléphone 0033 / 647 861 757 au minimum la veille de l'enlèvement des bois.

Le délai de vidange est de 1 mois à compter de la date de la vente (sauf indications spéciales figurant dans les clauses particulières du lot).

Le déneigement sera fait le vendredi 11 février 2022, ainsi que le mardi 15 février 2022.

Le parc ne sera plus gardé à partir du 30 avril 2022.

Les enlèvements du samedi ne pourront avoir lieu que sur rendez-vous.

Tout enlèvement devra être prévu 24 heures à l'avance.

## 5.5. Traitement des bois avec des produits phytosanitaires

Tout traitement par l'acheteur des bois livrés devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Directeur de l'agence de Metz.

## 5.6. Formulaires

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire.

Approuvé,

Diekirch, le 20 janvier 2022

Le Directeur de l'administration de la nature et des forêts  
Dr. Frank **WOLTER**





## DESCRIPTION DES BOIS DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG 2022

N° lot	N° origine	Essence	L m	D cm	Vol (+) m3	Commune/Domaine
1	52	Frêne / Esche	5.8	77	2.70	Forêt privée
2	32	Chêne	7.7	100	6.05	Commune de Habscht
3	50	Chêne	4.8	83	2.60	Forêt privée
4	31	Chêne	4.7	79	2.30	Commune de Käerjeng
5	49	Chêne	4.2	68	1.53	Forêt privée
6	30	Chêne	7.7	64	2.48	Commune de Käerjeng
7	48	Chêne	4.9	86	2.85	Forêt privée
8	51	Chêne	7.1	77	3.31	Forêt privée
9	35	Chêne	4.3	77	2.00	Commune de Redange
10	43	Chêne	6.3	77	2.93	Forêt privée
11	44	Chêne	6.5	66	2.22	Forêt privée
12	42	Chêne	5.5	91	3.58	Forêt privée
13	41	Chêne	5.6	75	2.47	Forêt privée
14	33	Chêne	5.6	74	2.41	Commune de Redange
15	34	Chêne	5	80	2.51	Commune de Redange
16	37	Chêne	4.6	82	2.43	Commune d'Useldange
17	36	Chêne	6.5	76	2.95	Commune d'Useldange
18	38	Chêne	7.7	74	3.31	Forêt privée
19	40	Chêne	8.3	82	4.38	Commune de Schieren
20	39	Chêne	7.6	72	3.09	Commune d'Ettelbrück
21	46	Chêne	10.3	68	3.74	Commune de Helperknapp
22	47	Chêne	9.1	81	4.69	Commune de Helperknapp
23	45	Chêne	8.5	69	3.18	Commune de Helperknapp
		<b>TOTAL</b>			<b>69.71</b>	



**Vente internationale de feuillus précieux façonnés du 17 février 2022**

**Adjudication sur soumission : offre de prix**

Je soussigné<sup>1</sup>, .....

.....

.....

(nom, prénom, adresse complète, tél. et GSM), nommé ci-après adjudicataire, déclare offrir pour :

N° lot	Forêt	Essence	Nb pièce	Volume/ m <sup>3</sup> sur écorce	Prix € (htva <sup>2</sup> )/ m <sup>3</sup> sur écorce
1	Forêt privée	Frêne / Esche	1	2,70	
2	Communale de Habscht	Chêne	1	6,05	
3	Forêt privée	Chêne	1	2,60	
4	Communale de Käerjeng	Chêne	1	2,30	
5	Forêt privée	Chêne	1	1,53	
6	Communale de Käerjeng	Chêne	1	2,48	
7	Forêt privée	Chêne	1	2,85	
8	Forêt privée	Chêne	1	3,31	
9	Communale de Redange	Chêne	1	2,00	
10	Forêt privée	Chêne	1	2,93	
11	Forêt privée	Chêne	1	2,22	
12	Forêt privée	Chêne	1	3,58	
13	Forêt privée	Chêne	1	2,47	
14	Communale de Redange	Chêne	1	2,41	
15	Communale de Redange	Chêne	1	2,51	
16	Communale d'Useldange	Chêne	1	2,43	
17	Communale d'Useldange	Chêne	1	2,95	
18	Forêt privée	Chêne	1	3,31	
19	Communale de Schieren	Chêne	1	4,38	
20	Communale d'Ettelbrück	Chêne	1	3,09	
21	Communale de Helperknapp	Chêne	1	3,74	
22	Communale de Helperknapp	Chêne	1	4,69	
23	Communale de Helperknapp	Chêne	1	3,18	

Je soussigné déclare avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire (signature)

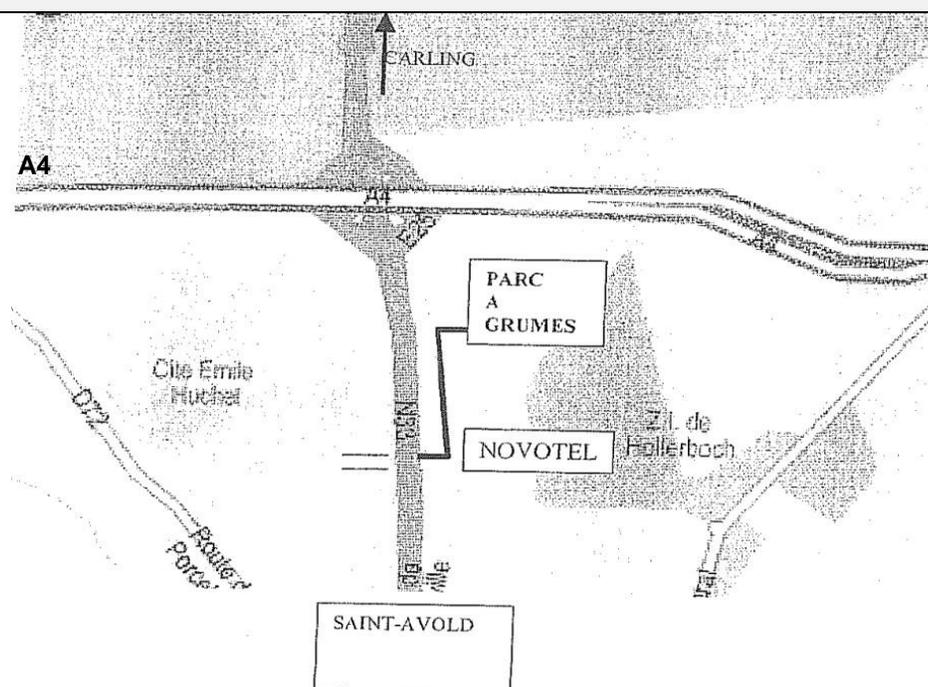
<sup>1</sup> Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

<sup>2</sup> TVA applicable au Luxembourg: 14%



**LOCALISATION DU PARC A GRUMES DE SAINT-AVOLD**

**Autoroute A4, sortie 39  
RN 33 entre SAINT-AVOLD et CARLING  
Entrée au niveau de l'hôtel NOVOTEL**



**L'ouverture du parc pour enlèvement des bois se fera sur rendez-vous en contactant l'un  
des responsables du parc, au moins 24 heures à l'avance :**

Madame Amélie **FAVRET**  
Maison forestière de Porcelette  
15, rue de Boucheporn  
F-57890 PORCELETTE  
Tél. 0033 387 930 406 /  
0033 647 861 757

Monsieur Thierry **SCHUELLER**  
Logement Intercommunal  
57660 LANING  
thierry.schueller@anf.fr

Tél 0033 607 270 977